



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2025 04 15

OBJET :

Restauration scolaire : subvention aux familles

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi quinze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Sandrine Mauras, Chloé Roig, Edwige Alunni et M. Christophe Cérageoli formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, M. Michel Caruso et Mme Sylvie Carletto.

Etaient excusées : Mmes Marie-Fleur Alquier et Karen Woignier.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que le conseil vient de fixer à 7,27 euros le coût d'un repas pris au restaurant scolaire à compter du 1er mai 2025.

Il précise que la commune versera à la caisse des écoles pour l'année 2025, une subvention de 2 138 400,00euros dont 436 800,00 euros pour le restaurant scolaire.

Afin d'atténuer la charge des parents, il propose également de fixer la subvention communale pour chaque repas sur la base de :

- 4,67 euros pour les enfants inscrits à plein temps, soit un coût du repas à 2,40 euros.
- 2,87 euros pour les enfants inscrits à la carte, soit un coût du repas à 4,40 euros.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Décide de subventionner, à compter du 1^{er} mai 2025, chaque repas pris au restaurant scolaire par les enfants des écoles maternelles et primaires de Contes ainsi que par les enfants de Contes scolarisés dans la commune de Nice sur la base de :

- 4,67 euros pour les enfants inscrits à plein temps, soit un coût du repas à 2,40 euros.
- 2,87 euros pour les enfants inscrits à la carte, soit un coût du repas à 4,40 euros.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 4

Nombre de votants : 27

Pour : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irles, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto.

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20250415-20250415-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025
Publication : 17/04/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE